

EN MARS 2017, FEMMES RETRAITÉES NOUS AVONS TOUTES LES RAISONS DE NOUS MOBILISER

Les 7, 8, 21 et 30 mars

Les femmes ont mené de grandes luttes pour leur autonomie financière, le droit à un emploi, le droit à l'égalité professionnelle, mais aussi le droit à la contraception et à l'IVG...

Malgré ces avancées, les pensions des femmes restent inférieures de 40 % à celles des hommes. Les femmes partent plus tard à la retraite, elles sont les plus nombreuses à toucher les « minimas » retraite et à être en dessous du seuil de pauvreté et elles sont de plus en plus nombreuses à cumuler un emploi-retraite. Les femmes subissent, au moment de leur retraite, les conséquences d'une carrière professionnelle de « femmes » : rémunérations inférieures en moyenne de 27 % à celles des hommes (de 21,9 % dans la Fonction publique hospitalière), travail précaire, temps

partiels souvent imposés, non-reconnaissance des qualifications, discriminations dans le déroulement de carrière dues à la maternité, congés parentaux, charges familiales peu partagées...

Les dernières réformes des retraites pénalisent majoritairement les femmes : recul de l'âge de départ, augmentation des années cotisées, décote, attaque de certains droits familiaux qui permettent d'augmenter leurs petites pensions (suppression de la demi-part fiscale des veufs et veuves, l'imposition de la majoration de 10 % pour 3 enfants ou plus).

De même, plusieurs dispositions de la loi Travail sont encore plus néfastes aux femmes qui travaillent.

👉 Le 7 mars dans la Santé, l'Action sociale et dans la Fonction publique : refus de la politique d'austérité pour les peuples

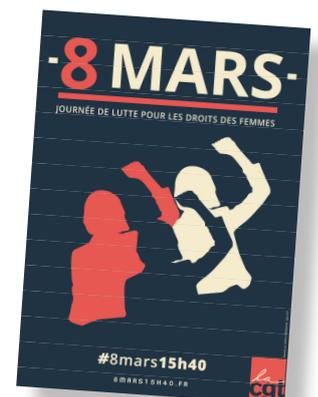
La CGT, FO et SUD et de leurs organisations de retraité.e.s UCR-CGT, UCR-FO et UNIR-Solidaires appellent les salarié.e.s et les retraité.e.s à une journée d'action nationale de grève avec une grande manifestation à Paris et des mobilisations dans les territoires pour :

- ➡ les moyens d'un grand Service public pour toutes et tous, et le retrait des réformes de santé très régressives
- ➡ l'augmentation immédiate et générale des salaires et des pensions
- ➡ les emplois nécessaires et l'amélioration des conditions de travail



👉 LE 8 MARS : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Le 8 mars, la CGT, avec un collectif unitaire rassemblant la FSU, Solidaires, l'UNEF et les principales associations féministes appellent à la grève dans les lieux de travail, avec un temps fort de débrayage à 15H40, horaire auquel chaque jour, les femmes arrêtent d'être payées (si on compare leur rémunération à celle des hommes). Des rassemblements et des manifestations sont prévus à Paris et dans les territoires. Les retraitées ont tout leur place dans cet appel pour rappeler qu'elles ont des pensions inférieures de 40 % à celles des hommes !



Le 21 mars, à l'appel de la CGT sur la reconquête industrielle et les liens entre développement économique et les Services publics pour une relance de l'économie et de l'emploi

L'industrie française est en déclin depuis plusieurs années, dépassant à peine 10 % du PIB en 2016. Les services publics (eau, production de l'énergie, éducation, formation, recherche, santé, transports, etc.) s'avèrent essentiels au développement des entreprises et représentent un apport essentiel pour la croissance économique.

**PAS D'INDUSTRIES SANS SERVICES PUBLICS
ET PAS DE SERVICES PUBLICS SANS INDUSTRIES**

Voir les propositions de la CGT : <http://cgt.fr/Les-propositions-et-revendications-44073.html>



LA RETRAITE MOYENNE D'UNE FEMME EST DE 825 EUROS



Le 30 mars, une grande journée nationale unitaire d'action des retraité.e.s, décentralisée dans les territoires à l'appel de l'intersyndicale de 7 organisations syndicales et de 2 associations de retraité.e.s :



Il nous faut maintenant amplifier la mobilisation pour faire bouger les lignes face au gouvernement et au patronat. Leurs politiques de baisse des pensions et la casse de la Sécurité Sociale impactent en premier lieu les femmes qui ont majoritairement des basses pensions.

**SOYONS NOMBREUSES ET NOMBREUX
POUR DÉFENDRE UNE RETRAITE DÉCENTE :**

- ➡ l'augmentation des pensions et retraites
- ➡ le rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat
- ➡ la prise en charge de l'aide à l'autonomie par la Sécurité Sociale

**LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS !**



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante.cgt.fr

NOM : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Email :